



Lagardère

RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Paris, le 19 avril 2023

Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de Lagardère SA

Les actionnaires de Lagardère SA approuvent toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration avec un taux moyen d'approbation de 99,78 %

La société Lagardère SA a eu le plaisir d'accueillir ses actionnaires en Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire dans sa salle du Casino de Paris, le mardi 18 avril 2023 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Arnaud Lagardère, Président-Directeur Général.

A la suite des présentations portant sur l'activité, les résultats financiers et la stratégie RSE, suivies de l'exposé synthétique des différents rapports des Commissaires aux Comptes, les actionnaires ont ensuite reçu la présentation de la composition et des différents travaux menés par le Conseil d'Administration et ses Comités au cours de l'année 2022.

À l'issue d'échanges constructifs et cordiaux, les actionnaires, qui représentaient un quorum de 85,26%, ont adopté toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, avec un taux moyen d'approbation de 99,78 %, et notamment, celles relatives :

- à l'approbation des comptes annuels et consolidés 2022 et à la distribution d'un dividende de 1,30 € par action, détaché le 19 avril 2023 et mis en paiement à compter du 21 avril 2023 ;
- à la nomination de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaires aux comptes, pour une durée de six exercices, en remplacement de la société Ernst & Young et autres ;
- à l'approbation des éléments de rémunération dus aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 et de leurs politiques de rémunération 2023 ; et
- au renouvellement des différentes autorisations financières accordées au Conseil d'Administration.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

		Voix pour (%)	Voix contre (%)
Résolution n° 1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	99,99	0,01
Résolution n° 2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	99,99	0,01
Résolution n° 3	Affectation du résultat social ; distribution d'un dividende.	99,99	0,01
Résolution n° 4	Approbation d'une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.	99,11	0,89
Résolution n° 5	Nomination de Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six exercices.	99,99	0,01
Résolution n° 6	Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux.	99,98	0,02

Résolution n° 7	Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Monsieur Arnaud Lagardère, Président-Directeur Général.	99,27	0,73
Résolution n° 8	Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Monsieur Pierre Leroy, Directeur Général Délégué.	99,26	0,74
Résolution n° 9	Approbation de la politique de rémunération 2023 du Président-Directeur Général.	99,28	0,72
Résolution n° 10	Approbation de la politique de rémunération 2023 du Directeur Général Délégué.	99,28	0,72
Résolution n° 11	Approbation de la politique de rémunération 2023 des membres du Conseil d'Administration	99,97	0,03
Résolution n° 12	Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	99,99	0,01
Résolution n° 13	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de filiales de la Société et/ou de toute autre société, dans la limite de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	99,69	0,31
Résolution n° 14	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 280 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	99,97	0,03
Résolution n° 15	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public autre que celle visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription mais avec un droit de priorité d'une durée minimale de cinq jours de bourse, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 170 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	99,74	0,26
Résolution n° 16	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public autre que celle visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 85 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	99,74	0,26
Résolution n° 17	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant	99,74	0,26

	accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 85 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.		
Résolution n° 18	Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter, dans le cadre des plafonds fixés, le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire.	99,98	0,02
Résolution n° 19	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange ou d'apports en nature, dans la limite de 85 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	99,98	0,02
Résolution n° 20	Limitations globales à 85 millions d'euros, 320 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros pour les augmentations de capital et les emprunts résultant d'émissions décidées en vertu des délégations de compétence objet des résolutions précédentes.	99,99	0,01
Résolution n° 21	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et émission de titres de capital ou majoration du montant nominal des titres de capital existants, dans la limite de 320 millions d'euros.	99,99	0,01
Résolution n° 22	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise dans la limite de 0,5 % du capital actuel par an.	99,98	0,02
Résolution n° 23	Pouvoirs pour les formalités.	99,99	0,01

La retransmission en différé de cette Assemblée Générale est disponible en ligne sur le site Internet de la Société www.lagardere.com en français, en anglais et en langue des signes.

Créé en 1992, Lagardère est un groupe de dimension mondiale présent dans plus de 40 pays, comptant environ 27 400 collaborateurs et ayant dégagé un chiffre d'affaires de 6 929 M€ en 2022. Le Groupe repose sur trois branches : Lagardère Publishing (Livre, Livre numérique, Jeux de société et Jeux sur mobiles), Lagardère Travel Retail (Travel Essentials, Duty Free et Mode, Restauration) et Lagardère News (Paris Match, Le Journal du Dimanche, JDD Magazine, Europe 1, Europe 2, RFM, la licence Elle). Dans le périmètre du Groupe figurent également les actifs de Lagardère Live Entertainment et de Lagardère Paris Racing. Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris. www.lagardere.com

Contact Presse

presse@lagardere.fr

Contact Relations Investisseurs

Emmanuel Rapin

tél. 01 40 69 17 45

erapin@lagardere.fr